



Gouvernance communautaire –
Phase de mise en oeuvre
Communauté acadienne et
francophone de l'Î.-P.-É.

**PLAN D'ACTION 2014-2016 (FINAL EN DATE
DU 27 JUIN 2014)**

Ce document regroupe les principales mesures à mettre en œuvre dans le processus de renouvellement de la gouvernance de la communauté acadienne et francophone de l'Île-du-Prince-Édouard. Le plan se veut le tracé à suivre par le comité de mise en œuvre durant les deux années de son mandat.

Comité de mise en œuvre sur la gouvernance communautaire

Table des matières

1.0	Introduction et mise en contexte.....	1
2.0	Cheminement critique de mise en oeuvre.....	2
3.0	Mesures 2014-2016.....	3
	Annexe A – Principes directeurs de la mise en oeuvre	8
	Annexe B – Recommandations	9

1.0 Introduction et mise en contexte

Le Plan de développement global (PDG) 2011-2016 de la communauté acadienne et francophone de l'Île-du-Prince-Édouard a été adopté en assemblée générale extraordinaire de la SSTA en novembre 2010. Parmi les nombreuses priorités stratégiques qui découlent du PDG, le suivant au Chantier 3 fait état des aspirations de la communauté à l'égard de la gouvernance communautaire et est la preuve que les intervenants sont conscients des enjeux qui entourent leur structure organisationnelle :

Objectif stratégique 1 : Bonifier la structure décisionnelle et administrative du réseau associatif de la communauté acadienne et francophone de l'Île¹.

La mise en œuvre du PDG se fait par le biais du Réseau des développeurs, un regroupement de toutes les présidences d'organismes du réseau associatif avec la participation des directions générales.

À la demande du Réseau des développeurs en décembre 2012, une Commission sur la gouvernance communautaire était mise sur pied au printemps 2013. Le mandat de cette Commission était : *D'assurer une analyse impartiale, approfondie et compréhensive des défis et des opportunités de la gouvernance communautaire de la communauté acadienne et francophone de l'Î.-P.-É. et y proposer des éléments de solution, s'il y avait lieu.*

Suite à des recherches et des analyses approfondies, la Commission remettait son rapport en janvier 2014 pour fins de validation au Réseau des développeurs par le biais de la SSTA - rapport contenant une série de principes directeurs (9) à retenir dans les prochaines étapes du processus et des recommandations (10) qui regroupent les pistes d'actions à privilégier dans le cadre de la phase de la mise en œuvre.

Afin de faire suite à une des recommandations principales de la Commission sur la gouvernance communautaire, la Société Saint-Thomas-d'Aquin proposait en mars 2014 la mise sur pied d'un comité de mise en œuvre avec mandat de « voir à la mise en œuvre des recommandations découlant du rapport de la Commission sur la gouvernance communautaire ». Une des premières tâches du Comité a été la préparation d'un plan d'action échelonné sur deux ans, soit pour la période d'avril 2014 à mars 2016. Ce plan d'action a été soumis au Réseau des développeurs pour fins de rétroaction et de validation lors d'une rencontre tenue le 17 mai 2014.

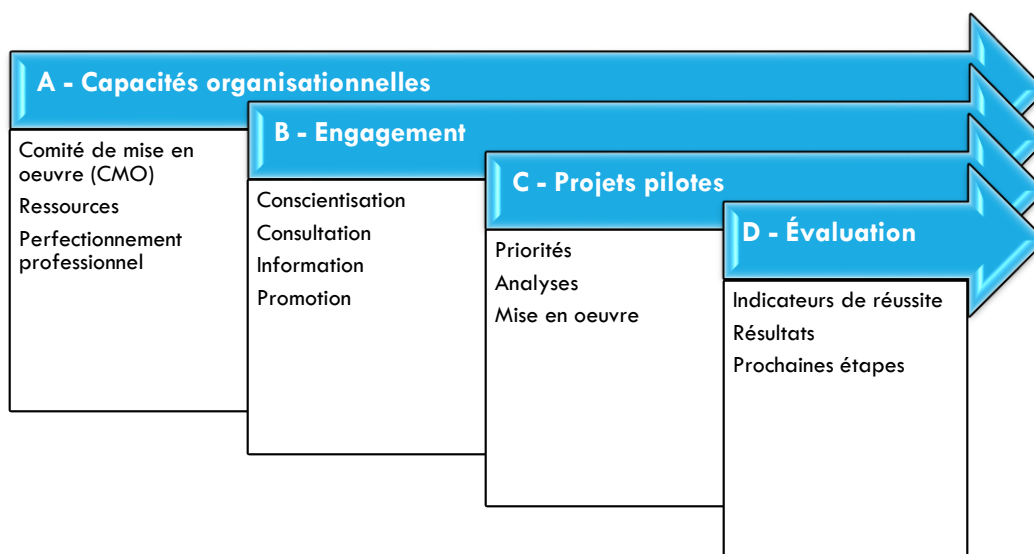
¹ PDG 2011-2016 de la communauté acadienne et francophone de l'Î.-P.-É., page 64.

2.0 Cheminement critique de mise en oeuvre

Dans son rapport final, la Commission sur la gouvernance communautaire a insisté sur l'importance de créer un climat propice au dialogue et à une mise en œuvre efficace et efficiente – climat positif, rassembleur, rassurant et transparent - entre les divers organismes communautaires. Dans cette optique, la Commission proposait, dans son rapport final déposé en janvier 2014, neuf (9) principes directeurs à favoriser dans le cheminement critique vers une gouvernance communautaire réformée et améliorée pour la communauté acadienne et francophone de l'Î.-P.-É. (voir à l'Annexe A). Le cheminement critique de la phase de mise en œuvre du projet de la gouvernance (voir schéma ci-dessous) a été élaboré en tenant compte de ces principes directeurs.

Comme le mandat du Comité est de faciliter la mise en œuvre des recommandations de la Commission et de l'ordre de priorité établi par le Réseau des développeurs le 18 janvier 2014 (voir à l'Annexe B), le cheminement critique proposé et les mesures qui en découlent portent essentiellement sur ces recommandations.

Schéma 1 – Cheminement critique de la mise en œuvre

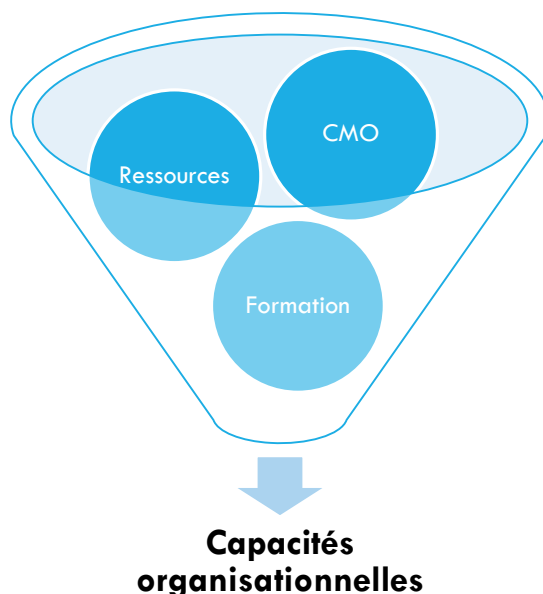


Note : Les volets du cheminement critique sont présentés selon un ordre logique dans le diagramme ci-dessus. Cependant, ceux-ci seront généralement interreliés et pourront se chevaucher lors du processus de mise en œuvre.

3.0 Mesures 2014-2016

Les mesures proposées ci-dessous découlent des éléments présentés au Schéma 1 au chapitre précédent. Elles forment les principales tâches à accomplir par le Comité de mise en œuvre (CMO) et les organismes participants au processus de renouvellement de la gouvernance communautaire d'ici mars 2016.

Volet A – Capacités organisationnelles



Buts :

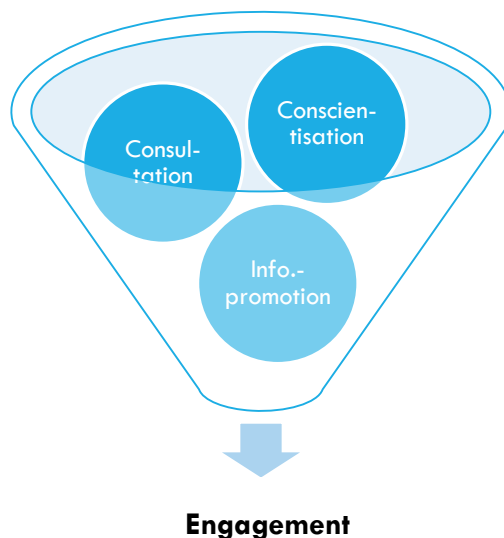
- Élaborer un cadre et des outils de mise en œuvre;
- Disposer de ressources humaines, financières et matérielles adéquates pour la mise en œuvre de ce plan d'action;
- Accroître les compétences des bénévoles et du personnel en développement communautaire.

Mesures :

- 1) Mettre sur pied un comité de mise en œuvre et lui fournir l'appui nécessaire pour son bon fonctionnement (*mars 2014*);
- 2) Élaborer un plan d'action échelonné sur 2 ans pour la phase de mise en œuvre du projet de renouvellement de la gouvernance communautaire (*printemps 2014*);
- 3) Solliciter l'appui financier des gouvernements fédéral et provincial et d'autres sources pour la mise en œuvre des activités et projets proposés dans ce plan d'action (*mars/avril 2014 et au besoin*);
- 4) Obtenir, au besoin, l'appui de divers organismes communautaires dans la réalisation de diverses tâches (*selon les besoins identifiés*);

- 5) Assurer que le Comité de mise en œuvre et les organismes impliqués dans le processus de changement disposent de ressources humaines, financières et matérielles adéquates (*selon les besoins identifiés*);
- 6) Mettre en place un espace Web contenant des informations et des outils propres à la gouvernance communautaire pour les intervenants communautaires (*de façon continue*);
- 7) Intégrer une composante de perfectionnement professionnel à l'intérieur de chaque rencontre du Réseau des développeurs, offrir des activités de formation aux bénévoles et les employés communautaires selon les besoins identifiés en cours de route et en évaluer les retombées (*de façon continue*).

Volet B – Engagement



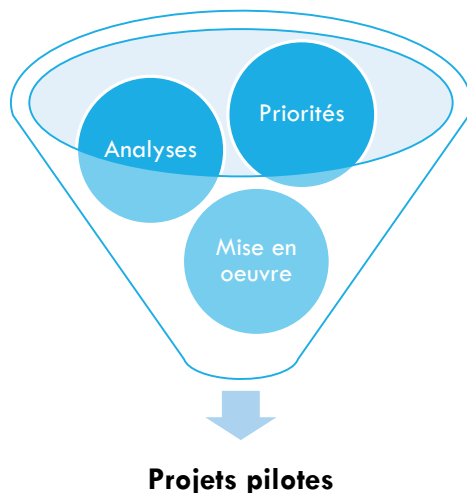
Buts :

- De transformer « la volonté et l'intérêt » chez les organismes communautaires en « engagement » dans un projet d'une nouvelle gouvernance communautaire;
- D'amener les intervenants communautaires à « passer à l'action » dans le cheminement de changements à la gouvernance communautaire;

Mesures :

- 1) Élaborer une stratégie de communication et voir à sa mise en œuvre (été 2014);
- 2) Rencontrer chaque organisme regroupé autour du Réseau des développeurs afin de les conscientiser à l'importance d'une gouvernance renouvelée et de les informer au sujet des projets/actions de mise en œuvre proposés (automne 2014);
- 3) Inviter les organismes à signer un protocole d'entente s'engageant au processus de renouvellement de la gouvernance communautaire (automne 2014);
- 4) Identifier des moyens d'impliquer la population acadienne et francophone afin de l'impliquer dans les processus décisionnels rattachés à cet exercice de changement de la gouvernance communautaire (de façon continue);
- 5) Rendre compte au Réseau des développeurs des progrès réalisés et des obstacles (s'il y a lieu), consulter cette table de concertation sur les enjeux ainsi que pour fins de validation des prochaines étapes (de façon continue);
- 6) Tenir informer et consulter, de façon régulière, les bénévoles, le personnel communautaire et le public francophone au sujet des projets en cours ou réalisés et leurs impacts. (de façon continue).

Volet C – Projets pilotes

**But :**

- Analyser la faisabilité et appuyer la mise en œuvre des projets pilotes ciblés et structurants en matière de renouvellement de la gouvernance communautaire.

Mesures :

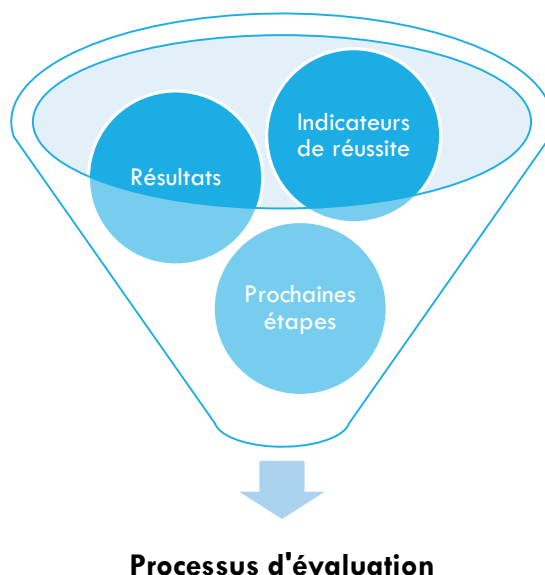
- 1) Lancer un appel d'offres auprès des organismes communautaires afin de solliciter des propositions de projets pilotes (automne 2014);
- 2) Établir des priorités en matière de projets pilotes à mettre en œuvre d'ici 2016 (automne 2014);
- 3) Élaborer un mécanisme de consolidation des services corporatifs² des organismes et piloter ce mécanisme en 2015-2016 (à partir de juin 2014);
- 4) Valoriser et appuyer les organismes communautaires qui proposent des initiatives accentuant les partenariats et la consolidation de mandats et l'optimisation des ressources (de façon continue);
- 5) Assurer un partage d'information entre les organismes au sujet de leurs projets respectifs en matière du renouvellement de la gouvernance communautaire (de façon continue);
- 6) Appuyer la Société Saint-Thomas-d'Aquin dans son projet d'analyse de sa gouvernance en vue de bonifier et d'actualiser sa structure organisationnelle dans un contexte de changements anticipés à la gouvernance de l'ensemble de la communauté acadienne et francophone de l'Île-du-Prince-Édouard (année 2015-2016).

² Par services corporatifs ou administratifs, on entend les services en communication, en ressources humaines, en financement/comptabilité et en recherche/analyse/planification des organismes communautaires.

Volet D - Évaluation

Le Comité de mise en œuvre a prévu un processus d'évaluation en marge de la mise en œuvre de ce plan d'action. L'évaluation consistera à recueillir des renseignements sur l'implantation de la démarche de manière à mesurer l'état d'avancement des mesures proposées et à définir les problèmes qui auront surgi, les façons dont ils ont été résolus ou non, etc. Ces renseignements serviront à ajuster le plan d'action en cours de route. Les interventions d'abord perçues comme étant souhaitables et bien ciblées peuvent mettre un frein à la mise en œuvre selon l'évolution de diverses situations. Ainsi, il sera important de réviser périodiquement le contenu du plan et les actions qui y sont proposées. Il est indispensable que ce processus soit continu. Il sera d'autant plus important de bien mesurer les retombées (positives ou négatives) suite aux changements apportés afin d'être en mesure d'entrevoir les travaux à anticiper après 2016.

But :



- Mesurer l'atteinte des objectifs de la démarche et entrevoir les correctifs et les suivis à y apporter.

Mesures :

- 1) Élaborer un cadre d'évaluation qui s'inscrit dans l'intention de démontrer le niveau d'atteinte des résultats et de générer un niveau d'information adéquat sur les effets des activités entreprises ou en cours (*printemps 2014*);
- 2) Mesurer de façon continue les résultats de la mise en œuvre de ce plan d'action (*de façon continue*);
- 3) Identifier et proposer les suivis à retenir post-2016 (*mars 2016*).

Annexe A – Principes directeurs de la mise en oeuvre

En janvier 2014, la Commission sur la gouvernance communautaire proposait neuf (9) principes directeurs à favoriser dans le cheminement et les actions vers une gouvernance communautaire améliorée. Ils sont présentés comme suit selon l'ordre de priorité proposé par le Réseau des développeurs lors de sa rencontre du 18 janvier 2014.

- a) **Une vision commune** – l'épanouissement de la communauté acadienne et francophone de l'Î.-P.-É. est inscrit dans une vision commune et complémentaire.
- b) **Une compréhension et une transparence collectives** - s'assurer que les intervenants communautaires et la population comprennent bien les enjeux et les avantages des changements anticipés avant de procéder et que ceux-ci soient régulièrement informés et consultés.
- c) **Un processus graduel** – favoriser une démarche étape par étape; (par exemple : promouvoir une démarche par le biais de projets pilotes).
- d) **Un rapprochement** – viser dans toutes actions le rapprochement des organismes, en particulier ceux avec des mandats compatibles.
- e) **Les intérêts collectifs** – placer en priorité les intérêts collectifs avant les intérêts organisationnels et individuels.
- f) **Une participation des régions** - tenir compte des régions et de leurs particularités, ainsi que des individus et organismes qui contribuent à l'épanouissement de la langue française et de la culture acadienne au sein de ces régions.
- g) **Une analyse continue** – s'assurer que les changements proposés au modèle de gouvernance soient basés sur des analyses détaillées, solides et continues.
- h) **Une rationalisation des ressources** – examiner toutes propositions de changements aux structures organisationnelles avec une loupe de rationalisation des ressources humaines, financières et matérielles.
- i) **L'apport des bénévoles** - valoriser l'engagement et la contribution des bénévoles acadiens et francophones.

Annexe B – Recommandations

En janvier 2014, la Commission sur la gouvernance communautaire proposait dix (10) recommandations à retenir dans le cheminement et les actions vers une gouvernance communautaire renouvelée. Elles sont présentées comme suit selon l'ordre de priorité proposé par le Réseau des développeurs lors de sa rencontre du 18 janvier 2014.

Recommandation 1 – Que le Réseau des développeurs mette sur pied un comité de mise en oeuvre et demande à la SSTA de fournir un appui à ce comité dans ses travaux.

Recommandation 2 – Que le Réseau des développeurs participe activement à la mise en œuvre des prochaines étapes du projet de la gouvernance communautaire et continue de servir de forum d'échange et de concertation dans le cheminement des actions vers une gouvernance améliorée.

Recommandation 3 – Que le modèle exposé dans le rapport de la Commission au chapitre 4 soit retenu par le Réseau des développeurs comme concept et point de départ en matière de projet de la gouvernance communautaire. Plus spécifiquement, le concept proposé est une variante de l'option 1 présentée au chapitre 3.2.2 du rapport de la Commission.

Recommandation 4 - Que les organismes en éducation et en développement de la petite enfance continuent leur travail en vue de consolider les efforts et les ressources dans le secteur de l'éducation, de la petite enfance, de la sensibilisation scolaire et des services d'appui aux parents.

Recommandation 5 – Qu'à moyen terme, la SSTA procède à une analyse de sa gouvernance en vue de bonifier sa structure organisationnelle dans un contexte de changements anticipés à la gouvernance de l'ensemble de la communauté acadienne et francophone de l'Île-du-Prince-Édouard.

Recommandation 6 – Que des activités de rapprochement et de concertation soient prévues entre les secteurs de développement au plan provincial ainsi qu'entre les organismes dans un même secteur de développement.

Recommandation 7 – Que l'on élabore et mette en œuvre une démarche de rapprochement entre l'école et le volet de développement communautaire dans chacun des centres scolaires et communautaires.

Recommandation 8 – Que le Réseau des développeurs procède, à court terme, à une analyse d'un mécanisme de services administratifs conjoints pour les organismes et que le Réseau envisage la mise sur pied de ce mécanisme à moyen terme.

Recommandation 9 – Que la SSTA et le Réseau des développeurs proposent des activités de perfectionnement professionnel aux responsables et aux bénévoles des organismes communautaires en marge du processus de mise en œuvre du renouvellement de la gouvernance communautaire.

Recommandation 10 – Qu'un mécanisme de concertation soit envisagé afin d'intégrer la vision et les priorités stratégiques de la Commission scolaire de langue française au Plan de développement global de la communauté (PDG) dans le but de disposer de stratégies de développement compatibles et de positions uniformes envers les gouvernements.